

Séance régulière du 4 juillet 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451, rue Camirand, le 4 juillet 2022 à 19 h.

À laquelle sont présents,

Monsieur Denis Bergeron, maire suppléant et conseiller au siège no 5, ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Martin Harvey	Siège no. 1
Doris Jetté	Siège no. 2
Régent Michaud	Siège no. 3
Sylvie Lacoursière	Siège no. 4
Georges Lysight	Siège no. 6

Tous membres du conseil formant quorum.
Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Denis Bergeron maire suppléant.

Assiste également à la séance Mme Diane Desjardins comme secrétaire de la séance.

Afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

172-07-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Nomination de Mme Diane Desjardins, secrétaire des séances du conseil.

2. Nomination de M. Denis Bergeron, maire par intérim
3. Mode de fonctionnement
2. PROCÈS-VERBAUX
 1. Adoption du procès-verbal du 6 juin 2022
 2. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2022 (Reporté)
3. CORRESPONDANCE
 1. Lettre de madame Évelyne Perras (Radar pédagogique)
 2. Financement commun des installations septiques
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. ADMINISTRATION
 1. Adoption des dépenses de juin 2022 (reporté)
 2. Rapport des recettes et dépenses au 30 juin 2022 (reporté)
 3. Contrat de collecte de matière résiduelle et de récupération (municipalité de Saint-Léon)
 4. Entente de dépannage avec la municipalité de Saint-Ursule (égout et aqueduc)
 5. Résolution pour agrandissement du garage municipal
 6. Résolution pour construction de jeux d'eau
 7. Résolution pour élargissement du rang Waterloo Nord
 8. Urgence égout - firme François McMurray
 9. Urgence routière – transfert des appels à M. Denis Bergeron (Service incendie)
 10. Rémunération Claude Lessard après cessation d'emploi
 11. Mandat à Michaël Désaulniers Desbiens pour signature des chèques (à vérifier)
 12. Nomination d'un représentant pour la régie d'aqueduc
 13. Majoration du salaire du greffier-trésorier
 14. Majoration du salaire du poste d'aide -voirie
 15. Nomination d'une personne responsable du comité de ressources humaines pour combler les deux postes vacants, soit le poste de DG et de directeur des Travaux publics
 16. DG par intérim FQM
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. Résolution pour formation décarcération du pompier Vincent Bergeron
 2. Résolution pour achat de cinq extincteurs et cinq détecteurs de fumée au montant de 500\$ avant taxes
 3. Suivi de la rencontre du 13 juin à la municipalité de Saint-Édouard (personne ressource incendie)
7. TRANSPORT VOIRIE
8. URBANISME
9. ENVIRONNEMENT
10. LOISIR, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE
 1. Présentation du projet de la bibliothèque au bon coup de la MRC de Maskinongé
 2. Fête au Village : 13 août – Suivi

11. AFFAIRE NOUVELLE
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

173-07-2022

**NOMINATION DE MME DIANE DESJARDINS, SECRÉTAIRE DES
SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désigne Mme Diane Desjardins à titre de secrétaire pour la séance du 4 juillet 2022 et la rédaction du procès-verbal du 20 juin 2022 ainsi que du procès-verbal du 4 juillet 2022 ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu d'autoriser la nomination de Mme Diane Desjardins à titre de secrétaire des séances du conseil.

174-07-2022

NOMINATION DE M. DENIS BERGERON, MAIRE PAR INTERIM

CONSIDÉRANT la démission de Mme Julie Bibeau, effective en date du 23 juin 2022, à titre de mairesse de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont;

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Bergeron agit à titre de maire supplément selon la résolution 229-11-21 du procès-verbal du 15 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu de confirmer la nomination de M. Denis Bergeron à titre de maire par intérim.

MODE DE FONCTIONNEMENT

M. Denis Bergeron fait quelques mises au point avant de débiter la séance concernant le fonctionnement durant son intérim à la mairie.

PROCÈS-VERBAUX

175-07-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 JUIN 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JUIN 202

Par manque d'information le point est reporté

CORRESPONDANCE

176-07-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont prend connaissance du courrier ci-après décrit.

- 1) Lettre de Mme Évelyne Perras
- 2) Financement commun des installations septiques

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

ADOPTION DES DÉPENSES DE JUIN 2022

CONSIDÉRANT le manque de personnel requis pour le traitement des dépenses du mois, l'adoption des dépenses du mois de juin 2022 est reportée à la prochaine séance.

RAPPORT DES RECETTES ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2022

CONSIDÉRANT le manque de personnel requis pour le traitement des dépenses du mois, l'adoption du rapport des recettes et des dépenses au 30 juin 2022 est reporté à la prochaine séance.

177-07-2022

CONTRAT DE COLLECTE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE ET DE RÉCUPÉRATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, et

Sainte-Ursule veulent se regrouper pour leur prochain contrat de collecte et transport des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour se faire, de déléguer une municipalité responsable, de signer une entente, approuver un devis commun et signer un contrat;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu une copie des documents relatifs audit devis et à ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE le devis sera révisé par la firme d'avocats Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doris Jetté, appuyé par monsieur Georges Lysight et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'approuver l'entente relative à l'octroi d'un contrat commun pour la fourniture d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, tels que rédigés et lus par chacun des membres du conseil;

D'approuver le devis après lecture et approbation de la firme d'avocats Morency, Société d'avocats s.e.n.c.r.l.;

DE mandater le maire par intérim et le greffier-trésorier par intérim pour signer tous les documents relatifs au service en commun de collecte et transport des matières résiduelles des municipalités participantes;

DE déléguer les pouvoirs de gestion administrative découlant du regroupement des municipalités de Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, et Sainte-Ursule pour le service de collecte, transport et enfouissement des matières résiduelles à la municipalité de Saint-Léon-le-Grand;

D'autoriser la municipalité de Saint-Léon-le-Grand à demander des soumissions publiques et à accorder le contrat conformément aux procédures inscrites au Code municipal;

D'accepter de payer les frais administratifs, comme prévu à l'entente à être signée, soit d'environ 1066 \$/an pour un contrat d'un an, d'environ 422 \$/an pour un contrat de 3 ans et d'environ 293 \$/an pour un contrat de 5 ans.

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Lessard, directeur des Travaux public a annoncé son départ à la retraite, effectif le 15 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire obtenir les services d'un journalier spécialisé de la part de la municipalité de Sainte-Ursule pour exécuter les travaux requis en eaux potables et usées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Ursule consent à fournir à la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont les services d'un journalier spécialisé en eaux potables et usées de façon temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont et la municipalité de Sainte-Ursule désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative aux services de journalier spécialisé en eaux potables et eaux usées;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu

QUE le Conseil municipal de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise la conclusion d'une entente relative aux services de journalier spécialisé en eaux potables et eaux usées avec la municipalité de Sainte-Ursule.

QUE le maire par intérim et le greffier-trésorier par intérim soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont.

179-07-2022

RÉSOLUTION POUR AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a mandaté M. Ghislain Lambert pour la création de l'appel d'offre concernant l'agrandissement du garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Les Constructions Côté (9251-7010 Québec Inc.) a déposé la soumission la plus basse au montant de 164 989,13 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE, selon Mr. Ghislain Lambert, la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a obtenu une aide financière du programme P.R.A.B.A.M au montant de 75 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la partie résiduelle du montant sera financée à même le fonds des carrières et des sablières ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont octroi le contrat relatif à l'agrandissement du garage municipal à l'Entreprise Côté, au prix de 164 989,13 \$ taxes incluses, tel que soumis, le tout conditionnel à la réception de la confirmation écrite du montant de la subvention du programme P.R.A.B.A.M.

Le devis d'appel d'offres, la soumission déposée ainsi que la présente résolution font office de contrat.

180-07-2022

RÉSOLUTION POUR CONSTRUCTION DE JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE certaines informations juridiques sont requises quant au traitement des soumissions reçues,

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Jetté, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et unanimement résolu de reporter la décision à une séance subséquente.

181-07-2022

RÉSOLUTION POUR L'ÉLARGISSEMENT DU RANG WATERLOO NORD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a mandaté M. Ghislain Lambert pour la création de l'appel d'offre concernant les travaux de voirie, soit l'élargissement du rang Waterloo Nord;

CONSIDÉRANT QUE six entreprises ont déposé leur soumission;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus basse a été déposée par l'Entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. au montant de 381 106,48\$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE, selon M. Ghislain Lambert, la soumission est conforme;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ci-haut mentionnés seront financés par le fonds des carrières et des sablières;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pour but d'améliorer la voie publique;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont octroie le contrat d'élargissement du rang Waterloo Nord au plus bas soumissionnaire, soit à l'entreprise Construction et Pavage Portneuf inc. au prix de 381 106,48\$ (taxes incluses) à être financé par le fonds des carrières et sablières.

Le devis d'appel d'offres, la soumission déposée ainsi que la présente résolution font office de contrat.

182-07-2022

URGENCE ÉGOUT – FIRME ENVIRONNEMENT McM INC.

CONSIDÉRANT QUE les employés de la municipalité de Sainte-Ursule auront temporairement à faire l'entretien du système des eaux usées de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise les employés de la municipalité de Sainte-Ursule à avoir recours, au besoin, aux services de la firme, Environnement McM Inc., de M. François McMurray de Saint-Paulin.

183-07-2022

URGENCE ROUTIÈRE

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Lessard, directeur des Travaux public a annoncé son départ à la retraite, effectif le 15 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Lessard répondait aux appels d'urgence de la Sureté du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise M. Denis Bergeron, maire par intérim, à prendre les appels d'urgence de la Sureté du Québec en tant que directeur du service incendie et ce accompagné d'un second pompier.

184-07-2022

RÉMUNÉRATION CLAUDE LESSARD

CONSIDÉRANT QUE M. Claude Lessard aura à faire du transfert de connaissance avec les employés de la municipalité de Sainte-Ursule ainsi qu'avec le prochain directeur des Travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par madame Sylvie Lacoursière et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise M. Claude Lessard à effectuer ce transfert de connaissance à son salaire horaire actuel et ce toujours avec un minimum de trois heures par appel.

185-07-2022

MANDAT À MICHAËL DÉSAULNIERS DESBIENS

CONSIDÉRANT la nomination de Monsieur Michaël Désaulniers Desbiens au poste de greffier-trésorier par intérim en date du 20 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise Monsieur Michaël Désaulniers Desbiens à signer les chèques et pièces bancaires, les contrats et ententes, les documents officiels pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, pour la durée de son mandat intérimaire.

186-07-2022

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT POUR LA RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie Bibeau était désignée afin de siéger sur le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré;

CONSIDÉRANT la démission de Mme Julie Bibeau, effective en date du 23 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lacoursière, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de nommer M. Réjean Michaud à titre de représentant de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont au conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré. M. Denis Bergeron demeure substitut.

187-07-2022

MAJORATION DU SALAIRE DU POSTE DE GREFFIER-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT la charge importante de travail et de responsabilités générée par le poste de greffier-trésorier,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Doris Jetté, appuyé par monsieur Georges Lysight et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de fixer le salaire horaire du greffier-trésorier à 30 \$, effectif en date du 4 juillet 2022.

188-07-2022

MAJORATION DU SALAIRE DU POSTE D'AIDE-VOIRIE

CONSIDÉRANT QUE M. Pimparé a remis sa lettre de démission au poste d'aide-voirie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont ne désire pas accepter sa démission;

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du poste d'aide-voirie aura à effectuer les mêmes tâches qu'avant le départ du directeur des Travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de majorer le salaire horaire du poste d'aide-voirie à 25 \$, effectif en date du 4 juillet 2022.

189-07-2022

NOMINATION AU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit rapidement combler le poste de la direction générale ainsi que le poste de la direction des Travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de nommer Mme Sylvie Lacoursière, responsable du comité des Ressources humaines, laquelle devra s'adjoindre à deux autres conseillers soit M. Martin Harvey et M. Régent Michaud. M. Denis Bergeron sera d'office membre dudit comité. Mme Lacoursière devra utiliser les moyens nécessaires pour combler les postes rapidement.

190-07-2022

DG PAR INTERIM

CONSIDÉRANT la nécessité de trouver rapidement une ressource pour combler le poste de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT que diverses unions et fédérations municipales peuvent offrir de telles ressources temporaires;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Georges Lysight et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont demande l'aide de la Fédération

québécoise des Municipalités (FQM) pour obtenir les services intérimaires d'une personne d'expérience à la direction générale de la Municipalité dans les meilleurs délais.

191-07-2022 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
RÉSOLUTION POUR FORMATION DE DÉCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé offrira une formation de décarcération possiblement à l'automne 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par madame Doris Jetté et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'inscription de M. Vincent Bergeron à la formation sur les techniques de décarcération. La municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont s'engage à déboursier tous les frais habituels relatifs à cette formation.

192-07-2022 **ACHATS SERVICE INCENDIE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Georges Lysight, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont autorise l'achat de cinq (5) extincteurs et de cinq (5) détecteurs de fumée combinée au montant de 500\$ avant taxes. La facture sera acheminée à M. Simon Allaire, député de Maskinongé, pour une demande de commandite. Ces articles seront tirés à la Fête du village.

193-07-2022 **SUIVI DE LA RENCONTRE DU 13 JUIN 2022 À SAINT-EDOUARD-DE-MASKINONGÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud, appuyé par monsieur Georges Lysight et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de ne pas donner suite au projet d'embauche commune d'une personne ressource en incendie. La présente résolution devra être transmise à la municipalité de Saint-Edouard-de-Maskinongé.

TRANSPORT/VOIRIE
AUCUN DOSSIER

URBANISME

AUCUN DOSSIER

ENVIRONNEMENT

AUCUN DOSSIER

LOISIRS, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

194-07-2022

PRÉSENTATION DU PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le prix Distinction obtenu par la bibliothèque de Sainte-Angèle-de-Prémont pour la création de deux livres, soit un album jeunesse et un roman, lors de l'assemblée annuelle des bibliothèques affiliées au réseau BIBLIO;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Régent Michaud et unanimement résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont de proposer le projet de confection de deux livres (album jeunesse et roman) de la bibliothèque de Sainte-Angèle-de-Prémont aux bons coups de la MRC de Maskinongé. M. Martin Harvey est mandaté pour en assurer le suivi.

195-07-2022

FÊTE AU VILLAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont organisera des activités lors de la Fête au village, le 13 août 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Harvey, appuyé par monsieur Régent Michaud et résolu par le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont d'allouer un budget de 4 485,13 \$ pour la tenue des festivités sous la responsabilité des organisateurs soit Mme Sylvie Lacoursière, M. Martin Harvey et M. Réjean Michaud.

AFFAIRES NOUVELLES

AUCUN DOSSIER

PÉRIODE DE QUESTIONS

196-07-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Régent Michaud appuyé par monsieur Martin Harvey et résolu de clore la présente séance à 20 h 30.

MAIRE PAR INTÉRIM

GREFFIER-TRÉSORIER PAR
INTÉRIM

Je, Denis Bergeron, maire par intérim, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE PAR INTÉRIM

